



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 30 JUILLET 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRI

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc BOUCHET

Date d'affichage : 31 JUIL. 2020

OBJET : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES DES ATSEM RENTREE SCOLAIRE 2020 - 2021

SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES DES ATSEM

RENTREE SCOLAIRE 2020 - 2021

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter les modifications suivantes concernant les postes d'ATSEM pour la rentrée scolaire 2020-2021 :

- Ecole de CUVAT : la création d'un poste d'ATSEM PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non-complet (24,77/35^{ème}), à compter du 31 août 2020, suite à un changement de répartition des effectifs à l'école de Cuvat.
- Ecole d'ANDILLY : la suppression d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE territorial à temps non-complet (28,33/35^{ème}) et la création d'un poste au grade d'ATSEM PRINCIPAL DE 2^e CLASSE à temps non-complet (28,33/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 31 août 2020.

Monsieur le Président précise que le nombre de postes d'ATSEM pour la rentrée 2020 - 2021 sera au nombre de 31 (28 en 2019 - 2020), en raison :

- d'une ouverture de classe maternelle à l'école Le Sappey - Vovray-en-Bornes
- et de deux modifications de répartition des effectifs (suppression d'une classe élémentaire et création d'une classe maternelle) dans les écoles de Cruseilles et de Cuvat en raison de l'augmentation du nombre d'élèves.

En cas de recherche infructueuse de candidats, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur les modifications de postes énoncées ci-dessus.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la création et la suppression de postes exposée ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents

Acte certifié exécutoire le : 31 Juil. 2020
Le Président
Xavier BRAND

